

Révision du Plan Local d'Urbanisme



ECAILLON

Commune

몬 AN DE Approbation ZONAGE

P.L.U. Arrêté le : 20/06/2016 P.L.U. Approuvé le : 05/03/2018

Echelle: 1/5000ème

commune Masny

Périmètre rapproché de protection de captage d'eau		Sièges d'exploitation agricole non classée	Cavité souterraine	Linéaires d'arbres ou de haies à préser de l'Urbanisme.	Chemin à préserver au titre de l'article PDIPR	Ligne de BHNS	Périmètre de 500 mètres autour des	Protection du patrimoine urbain au titre l'urbanisme	Linéaire urbain où doit être préservée et notamment le commerce de détail et de code de l'urbanisme.	Secteur de patrimoine bâti minier à pr du code de l'Urbanisme	Espace boisé protégé au titre de l'article l'Urbanisme	Emplacement réservé aux voies et ouvrages publics, installations d'intérêt général, espaces verts et réservés aux continuités écologiques article L.151-41 du Code de l'Urbanisme	Limites de zone	Limite communale
	captage d'eau potable	;ée		préserver au titre de l'article L.151-23 du code	e L.151-38 du Code de l'Urbanisme :		autour des Monuments Historiques classés	tre de l'article L.151-19 du code de	et développée la diversité commerciale, de proximité, selon l'article L.151-16 du	préserver au titre de l'article L.151-19	de L.151-23 du Code de	ouvrages publics, installations d'intérêt aux continuités écologiques article L.151-		

Uc

Z

Protection du patrimoine urbain au titre de l'article 151-19 du code de l'urbanisme \Box т | ш | \circ Chapelle Notre Dame de Bons-Secours Chapelle Notre Dame Visitation Chapelle Saint-Joseph

Secteur de la zone urbaine à caractère central d'habitat traditionnel, de commerces, de services, et d'équipements publics Secteur de la zone urbaine à caractère principal d'habitat, de type pavillonnaire

Ue

Z

Z

Ua

C

U m dЫ Secteur de la zone urbaine à caractère d'habitat de typologies denses, de commerces, de services, et d'équipements publics Secteur de la zone U couvert par des cités minières.

h Secteur de la zone 1AU destiné à être urbanisé à court terme sous forme d'opération d'ensemble exclusivement. Sa vocation principale est l'habitat. La typologie de bâti peut être mixte. Zone spécifiquem de la ne urbaine destiné à l'activité éco

1AUa

1AUb Secteur de la zone 1AU destiné à être urbanisé à court terme sous forme d'opération d'ensemble exclusivement. Sa vocation principale est l'habitat. La typologie de bâti peut être mixte et la densité y sera renforcée.

 \triangleright Zone exclusivement agricole

de la zor ıe A soumis à un risque d'inondation.

<u>≥</u>

de la zo A correspondant à la zone à dominante hu mide du SDAGE

Z Zone naturelle protégée en raison de la qualité du site

La commune est concernée par le risque naturel de mouvement de terrain en temps de sécheresse lié au retrait-gonflement des sols argileux (aléa fort sur la partie sud du territoire). La commune est concernée par le risque d'inondation par remontée de nappe (nappe sub-affleurante en zones A, U et N). L'ensemble des risques figurent sur le zonage "risque".

PRISE EN COMPTE DES RISQUES ET NUISANCES

de la

ıne de

DES EMPLACEMENTS RESERVES

PUBLICS, INSTALLATIONS D'INTERET GENERAL (article L.151-41 du code de l'urbanisme)

ER3	ER2	ER1	Designation
Création d'une voie de contournement	Création d'un parking	Voie de désenclavement	Destination
Commune de Ecaillon	Commune de Ecaillon	Commune de Ecaillon	Beneficiaire
3400 m²	1218 m²	509 m²	Superlicie